



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*
DIRECTION DE LA SANTÉ

CENTRE DE SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

**Rapport sur la
qualité des eaux destinées à la
consommation humaine à Tahiti
et dans les îles en 2024
(Juillet 2025)**

Le Centre de santé environnementale (CSE) de la Direction de la santé a poursuivi en 2024, sa mission de contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux et fontaines publics. La synthèse des données est représentée dans les annexes ci-jointes sous forme de cartes.

En 2024, 62% de la population de Polynésie française bénéficie d'un accès à l'eau potable, contre 63% en 2023. Cette légère baisse s'explique principalement par une qualité insuffisante de l'eau sur certains réseaux de distribution traités.

Au sein de chaque archipel, la part de population ayant accès à l'eau potable est :

- **Iles du Vent (IDV)** : 69%, comme en 2023;
- **Iles Sous-le-Vent (ISLV)** : 65%, en baisse par rapport à 77% en 2023, notamment à Huahine et Taputapuatea, mais en hausse à Tahaa.
- **Australes** : 45% en nette progression (23% en 2023), grâce à la potabilisation de l'ensemble du réseau de Tubuai.
- **Tuamotu-Gambier** : 10% contre 1% en 2023, via la potabilisation des fontaines à carte prépayée d'Arutua.
- **Marquises** 0% comme en 2023.

Selon le dernier recensement, le pourcentage de la population qui a accès à l'eau potable pourrait atteindre 75% si l'ensemble des réseaux des IDV distribuait de l'eau potable, et 88,2% en incluant également les ISLV. Par ailleurs, les Tuamotu-Gambier contribueraient à une augmentation supplémentaire de 5,4%, les Marquises de 3,4% et les Australes de 1,3%.

Le contrôle des eaux réalisés par le CSE et les communes en 2024

Le CSE a contrôlé les eaux distribuées par les réseaux et les fontaines publics dans les îles de Tahiti, Moorea, Raiatea, Bora Bora, Huahine, Taha'a, Hiva Oa, Tubuai, Rimatara, Rurutu et Raivavae.

En 2024, 21 communes ont mis en œuvre un programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau. Parmi elles, 18 communes ainsi que le Syndicat Intercommunal Te Oropaa (SITO) ont couvert l'ensemble de leurs réseaux de distribution : Arue, Faa'a, Mahina, Paea, Papeete, Pirae, Punaauia, Papara, Bora Bora, Huahine, Tahaa, Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Tubuai, Rimatara, Rurutu et Raivavae. Les trois communes restantes Taiarapu Est, Moorea et Nuku Hiva ont réalisé un programme d'autocontrôle, mais uniquement sur une partie de leurs réseaux. Cependant, pour certains réseaux, notamment à Nuku Hiva, le nombre de prélèvements reste insuffisant pour permettre un classement.

Dans les îles des Tuamotu, les communes de Anaa, Arutua, Hao, Manihi, Tureia et Takaroa ont effectué des prélèvements sur toutes ou une partie de leurs fontaines de distribution d'eau. Bien que cela ne couvre pas l'ensemble des fontaines des Tuamotu, il convient de souligner les efforts de ces communes isolées. En effet, la logistique y est complexe en raison de la faible fréquence des liaisons aériennes, et les coûts de transport sont élevés du fait de leur éloignement.

Douze communes ne disposent toujours d'aucun programme d'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées par leurs réseaux : Hitiaa O Te Ra, Taiarapu Ouest, Teva I Uta, Maupiti, Fatu Hiva, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka, Ua Pou, Rapa et les Gambier. Par ailleurs, les communes de Rangiroa et Reao n'ont pas réalisé d'autocontrôle cette année, contrairement à 2023. Cette absence peut se comprendre pour des raisons techniques, notamment dans les îles isolées comme les Marquises et Rapa.

Au total, 1 612 prélèvements ont été effectués sur les réseaux de distribution en 2024, contre 1 584 en 2023. Par ailleurs, 24 prélèvements ont été réalisés sur des fontaines à carte prépayée dans les Tuamotu (29 en 2023), 243 sur des fontaines publiques (313 en 2023) et 102 sur des ressources naturelles (97 en 2023).

Les résultats de la qualité des eaux distribuées en 2024 par les communes

Les résultats de la qualité des eaux distribuées en 2024 sont établis à partir de l'ensemble des analyses réalisées et synthétisés dans les cartes ci-jointes. Les principaux enseignements sont les suivants :

- Dix communes ont distribué de l'eau potable sur l'intégralité de leur territoire : Arue, Faa'a, Papeete, Pirae, Punaauia, Papara, Bora Bora, Tumaraa, Tubuai et Uturoa.
- Sept communes ont délivré de l'eau potable sur une partie seulement de leur territoire : Mahina, Taiarapu Est, Moorea, Rurutu, Tahaa, Huahine et Taputapuatea. Ces deux dernières, qui distribuaient de l'eau potable sur l'ensemble de leur territoire en 2023, ont été déclassées en 2024.

Sur les 270 résultats non conformes relevés sur les réseaux :

- 264 analyses (soit 98%) ont révélé la présence de germes indicateurs de contamination fécale. Parmi elles, 117 analyses ont mis en évidence des *Escherichia coli*, bactéries pathogènes pour l'homme.
- 79 analyses (soit 29%) présentaient des non-conformités physico-chimiques, dont 60 cas de dépassement de la turbidité, signe d'un recours à des eaux de surface vulnérables aux apports terrigènes.

L'évolution de 2015 à 2024 de la qualité des eaux distribuées par les communes

Cette évolution des 10 dernières années met en évidence les principaux points suivants :

- A Tahiti, l'excellente qualité de l'eau desservie dans la zone urbaine et Papara se maintient. On constate une nette amélioration de la qualité de l'eau à Paea en 2024, notamment avec 82% de conformité sur le réseau Orofero Haut et Bas qui dessert un millier de personnes dans le secteur de la mairie. Dans les communes de la zone rurale (hormis les réseaux Lucas, Hélène Auffray et Van Bastolaer de Taiarapu Est), l'eau distribuée est toujours non potable.
- A Moorea, l'extension régulière des réseaux d'eau potable se poursuit. Un nouveau réseau à Varari a été potabilisé en 2024, passant de 6 à 7 réseaux traités, et desservant au total 70% des habitants.
- Aux ISLV, Bora Bora reste exemplaire. Tumaraa et Uturoa poursuivent leur régularité en assurant une distribution régulière d'eau potable depuis 2017. Taputapuatea et Huahine avaient atteint pour la première fois en 2023 une potabilité sur l'ensemble de leurs réseaux. Cependant cette performance n'a pas été maintenue en 2024 : Taputapuatea voit sa qualité baisser sur 2 de ses 3 réseaux, tandis que Huahine connaît une dégradation sur 4 de ses 5 réseaux. A Tahaa la qualité de l'eau distribuée est hétérogène sur ses 5 réseaux. L'amélioration sur 2 d'entre eux permet d'apporter l'eau potable à 47% de la population communale.
- Aux Australes, la qualité de l'eau reste variable, avec des efforts maintenus sur Rurutu. L'amélioration sur Tubuai, permet d'assurer un accès complet à l'eau potable pour l'ensemble de la population. L'effort de Raivavae pour mettre en place son programme d'autocontrôle mérite d'être souligné.
- Quant aux archipels des Marquises et des Tuamotu-Gambier, les nombreux mauvais résultats, voire l'absence d'analyses, imposent réglementairement de déclarer leurs eaux non potables.

Les fontaines publiques

En 2024, sur les 23 fontaines publiques contrôlées, seules 9 fontaines : Papemato à Papara, Van Bastolaer et Hélène Auffray à Taiarapu Est, Teruamo'o à Teva I Uta et Temae, Paopao, Nuuroa, Afareaitu et Vaiare à Moorea ont délivré une eau potable. Pour certaines fontaines publiques pourtant équipées de systèmes de traitement de l'eau, les résultats s'avèrent variables et généralement non potables.

Aux Tuamotu, sur les 16 fontaines à cartes prépayées contrôlées en 2024, seules 7 ont fait l'objet de suffisamment de prélèvements pour être classées, et 4 présentent des résultats conformes, toutes dans la commune d'Arutua. De nombreuses communes des Marquises et Tuamotu n'ont pas réalisé assez de prélèvements, en raison de contraintes de personnel et de difficultés logistiques importantes. Néanmoins les premiers résultats obtenus dans certaines communes des Tuamotu (Anaa, Hao, Tureia et Takaroa) étaient encourageants.

Les causes de non-conformité de l'eau distribuée

Elles sont différentes selon les communes : l'utilisation exclusive de captages d'eaux superficielles, la mauvaise exploitation des installations de traitement d'eau potable, la vétusté des ouvrages existants, l'absence de traitement adapté et de désinfection des ressources. Malheureusement, le nombre de captages qui ne sont pas équipés de stations de potabilisation demeure toujours important. On peut aussi déplorer pour certaines communes le non fonctionnement de ces installations alors qu'elles avaient été réceptionnées.

Les ressources en eau

Malgré l'obligation réglementaire, toutes les ressources en eau ne sont pas encore contrôlées par les communes. De façon générale, il ressort que la qualité des eaux est plutôt bonne avec parfois une contamination microbiologique qui reste facile à éliminer par un traitement simple de désinfection.

Quelques contaminations physico-chimiques ponctuelles sont également relevées bien que plus rares. Souvent il s'agit d'une contamination par intrusion d'eaux salines. Il est relevé que 6 ressources en eau, à Huahine, Taputapuatea, Tumaraa, Bora Bora et Papara, présentent une conductivité supérieure à 800µS/cm signe d'une intrusion d'eau saline. Pour ces ressources, il est primordial de limiter leur exploitation afin de ne pas amplifier le phénomène.

Outil qualité : Les plans de sécurité sanitaire des eaux (PSSE)

Depuis la présentation de l'outil PSSE (plan de sécurité sanitaire des eaux) en 2014 par le ministère de la santé (Direction de la santé- Centre d'hygiène et de salubrité publique désormais dénommé Centre de santé environnementale), aux communes équipées d'un réseau de distribution, 4 PSSE ont été établis par les communes de Bora Bora, Papeete, Pirae et Moorea et 6 PSSE supplémentaires ont été finalisés (Rimatara, Paea, Tumaraa, Mahina, Hao et Tubuai) dans le cadre du programme PROTEGE (financement européen). Grâce au projet PROTEGE, des outils d'aide et de communication ont également pu être réalisés et un atelier interrégional s'est tenu en avril 2024 pour présenter de nouveau les PSSE aux maires de Polynésie française.

L'ensemble des annexes ci-dessous sont disponibles sur le site internet du **Centre de santé environnementale** : <https://www.service-public.pf/cse/>

- Annexe 1 : Carte de la qualité de l'eau distribuée à Tahiti et Moorea en 2024
- Annexe 2 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux îles Sous-le-Vent en 2024
- Annexe 3 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux Australes et Marquises en 2024
- Annexe 4 : Carte de la qualité de l'eau distribuée aux Tuamotu-Gambier en 2024